

Wokisme, genre, transidentité : laissez nos enfants tranquilles !



STOP À L'IDEOLOGIE DU GENRE À L'ÉCOLE !



Hugo, on t'a dit que tu es un garçon, mais tu te sentirais peut-être mieux en fille.

Entendu par un élève de 4^e, Paris, le 23 janvier 2024

Non à la prétendue « lutte contre les stéréotypes de genre » !

Au motif de lutter pour l'égalité, les enseignants sont sommés de brouiller les repères que les enfants de maternelle et de primaire se construisent peu à peu sur les différences garçon-fille, homme-femme.

« À 3 ou 6 ans, que les filles se préfèrent en princesse et les garçons en pompier n'a pas à être critiqué ni dévalorisé. »

L'école n'a pas à demander à nos garçons de se déguiser en filles et inversement. Nous refusons que l'école se mêle de leur identité et les mette mal à l'aise !

Lutter pour l'égalité, ce n'est sûrement pas mettre de la confusion dans l'esprit des enfants. Laissons les garçons construire leur identité de garçon et les filles leur identité de filles, quel que soit leur âge.

Mais apprenons-leur, tout simplement, à se respecter les uns les autres : mettons chacun en valeur, aidons-les à grandir, à être bien dans leur peau.

L'éducation, c'est aider à grandir, ce n'est pas mettre de la confusion !

Comment agir ?

- Veiller sur ce qui se passe à l'école
- Ecouter son enfant, parler avec lui
- Connaître vos droits de parents (cf. au verso)
- Si vous pensez avoir un motif d'inquiétude, contacter Le Syndicat de la Famille pour vous conseiller
- S'informer et se former avec Le Syndicat de la Famille



→ Pour en savoir plus sur l'éducation sexuelle, **commandez les Actes du colloque** sur le site internet du Syndicat de la Famille.

Le Syndicat de la Famille est une organisation apolitique et aconfessionnelle qui défend les droits des parents et des enfants.

"Analyse du projet" ↓

www.lesyndicatdelafamille.fr



Intimité, sexualité : laissez nos enfants tranquilles !



Ne pas jeter sur la voie publique



Tu fais ce que je te dis
ou tu sors d'ici !

© Shutterstock/cameraorfi

En larmes, Alice s'exécute et enfle le préservatif sur le sextoy que lui tend son professeur.

Raconté par l'élève, Bordeaux, le 30 avril 2024

Non aux intrusions dans l'intimité et les représentations amoureuses ou sexuelles des élèves !

Au motif de protéger les élèves des infections sexuellement transmissibles (IST), l'école se permet de parler de sexualité de manière crue, détaillée, impudique. Les propos tenus sont parfois en décalage complet avec l'âge des élèves.

L'école doit respecter la place des parents et leurs choix éducatifs : elle doit informer au préalable les parents du contenu, du moment et de l'intervenant pour ce qui concerne l'éducation sexuelle.

Alerter sur les IST ne justifie pas d'être intrusif : dans ses propos aux élèves, l'enseignant ne doit jamais oublier que les relations amoureuses sont d'autant plus belles que l'on s'aime et doit savoir laisser les élèves découvrir l'amour eux-mêmes quand il sera temps.

Le respect de soi-même et de l'autre est une priorité absolue, y compris pour ce que dit l'enseignant aux élèves. L'intimité de nos enfants doit être respectée : non au kama-sutra à l'école !

→ Pour en savoir plus sur l'éducation sexuelle, commandez les **Actes du colloque** sur le site internet du Syndicat de la Famille.

STOP À LA SEXUALISATION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE !

Droits des parents d'élèves :

Article 371-1 du Code civil

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »

Article 111-1 du Code de l'Éducation, al. 1^{er}

« Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Article 111-2 du Code de l'éducation

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation (...) Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions (...) L'Etat garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles. »

Le Syndicat de la Famille est une organisation apolitique et aconfessionnelle qui défend les droits des parents et des enfants.

"Analyse du projet" ↓

www.lesyndicatdelafamille.fr

